

**FICHE TEXTE 12**

**1<sup>ère</sup> phrase, identification du passage** (Pièce, auteur, 1990, Partie, scène, personnages présents et prenant la parole dans l'extrait).

**2<sup>e</sup> phrase, identification rapide de la pièce** : *Juste la fin du monde* a été écrite à Berlin en 1990, deux ans après le diagnostic de SIDA donné à Lagarce. La mort annoncée est centrale dans la pièce, mais la maladie n'est pas mentionnée, ni l'homosexualité. Dans la pièce, un écrivain de 34 ans, Louis, revient pour un dimanche dans la maison de sa mère, en province, où vit encore sa jeune sœur Suzanne, et où il retrouve aussi, venus d'à côté pour la journée, son frère cadet Antoine et sa femme Catherine. Le père est mort. Louis annonce directement aux spectateurs dans le Prologue que la raison de son retour est d'annoncer à sa famille sa « mort prochaine et irrémédiable ».

**LECTURE—LECTURE—LECTURE—LECTURE—LECTURE—LECTURE—LECTURE—LECTURE—LECTURE—LECTURE**

**Infos Intro** : Lagarce est un dramaturge de la fin du 20<sup>e</sup> siècle, mort prématurément du SIDA en 1995, à 38 ans. Aucune de ses œuvres n'est publiée de son vivant, pas plus que son journal, un texte imposant qui donne des informations précieuses sur sa création. Lagarce est tout à fait explicite sur sa vie sexuelle et sa maladie dans le Journal, mais pas dans *Juste la fin du monde*, où les thèmes de la mort et de la différence ne sont pas attribués à une cause particulière. Lagarce est aussi un metteur en scène. Il a monté 8 de ses pièces, sur 20 productions. Il a fondé à 20 ans la compagnie de la Roulotte, et sa connaissance des comédiens explique que son texte, disposé sur la page comme de la poésie est, en réalité, rythmé sur le souffle du comédien. Il n'y a aucune didascalie : elles sont internalisées dans les dialogues. Le thème de *Juste la fin du monde* est celui du retour d'un fils dans la maison familiale après une très longue période d'absence, un retour marqué par les tensions et les non-dits. Le thème du retour est quasi obsessionnel chez Lagarce. Il l'a traité dans le premier texte dont il parle dans son Journal, en 1977 (*Les Adieux*) qui deviendra sa dernière pièce (*Le Pays lointain*, 1995). Ce thème est traité dans *Le Retour à la citadelle*, en 1984, dans *J'étais dans ma maison et j'attendais que la pluie vienne*, en 1994, et dans *Le Pays lointain*, en 1995. Suzanne, spontanée et fouguese, forme avec la Mère, passiste et philosophe, et Catherine, loyale et droite, une sorte de chœur. La pièce est constituée de deux parties d'inégale longueur, une première partie de 11 scènes, faite de disputes familiales, et entrecoupées de monologues de Louis, et une seconde partie de 3 scènes, où Antoine domine. Les deux parties sont séparées par un « Intermède » de 9 scènes très courtes, instants oniriques où les personnages se poursuivent dans le noir. Un prologue et un épilogue, trois monologues de Louis, rappellent la structure de la tragédie antique. Les définitions d'Aristote, théoricien de la tragédie, sont citées dans la pièce. Des critiques ont pu dire que *Juste la fin du monde* appartenait à un cycle du « fils prodigue », par référence à la parabole du « Retour du fils prodigue » proposée par le Christ dans le Nouveau Testament. L'ombre de Caïn et Abel flotte aussi sur la pièce.

**Situation de l'extrait & contexte** : L'extrait prend place dans la scène 2 de la Première partie, scène d'exposition. A part l'annonce du Prologue, la première scène a permis de rappeler la longueur de l'absence de Louis, qui n'a jamais rencontré la femme de son frère, ni ses enfants. L'aînée, une fille, a 8 ans. Dès la 1<sup>ère</sup> scène, Louis apparaît fortement séparé du reste de sa famille, isolé. Il est celui qui n' « embrasse pas son propre frère ». La scène 2 ne va que renforcer cette impression. Tout le début de la scène installe un malaise. Antoine coupe la parole à sa femme qui parle de leurs enfants pour dénoncer l'air ennuyé de Louis, qui est blessé. Le motif de la gêne de Catherine apparaît quand elle mentionne le prénom de leur fils. Elle demande « **pardon** » à Louis. La question de la transmission du prénom du grand-père mort devient centrale. Catherine vient de rappeler la tradition d'attribution du prénom du père et du grand-père au premier enfant mâle, à laquelle, dit-elle, Antoine « tient ». Elle commence une longue tentative de justification du choix du prénom « Louis » pour leur second enfant, un petit « mâle ». Car Antoine n'est pas l'aîné et n'avait pas le droit de transmettre ce prénom, qui ne lui appartenait pas. La scène 2 met au premier plan le thème de la transmission, transmission des ressemblances physiques (la fille aînée qui est le « portrait de son père, la même », et transmission des ressemblances morales (la fille aînée qui a « le même sale caractère que son père »), transmission des prénoms, qui établit la chaîne des liens familiaux.

**Micro-résumé du texte** : La plus grande partie de l'extrait est une tirade de 23 lignes de Catherine, en une seule phrase, très répétitive et qui retarde l'arrivée de l'information principale, de la proposition principale (« il était logique que nous l'appelions Louis »). Catherine essaie d'énumérer les raisons qui ont pu légitimer l'accaparement du prénom de l'aîné mâle par Antoine pour son propre fils. L'impossibilité qu'aurait Louis d'avoir une descendance devient un thème central. Les réactions gênées et maladroitement d'Antoine, de la mère et celle, peignée, de Louis à la fin de l'extrait confirment qu'un sujet tabou a été abordé indirectement.

**Forme du texte** : Bien que cinq personnages soient présents sur scène, la scène est essentiellement un monologue, une longue tirade de Catherine. Les interventions des trois autres personnages ne constituent pas un dialogue, c'est-à-dire des réponses aux paroles qui précèdent, mais des sortes de commentaires en parallèle.

**1 G 4 - FICHE TEXTE 12, suite 1 ...**

**Mouvements du texte** : On peut distinguer 3 mouvements principaux dans le texte.

**Mouvement 1** : ll. 1 - 10 →→Catherine essaie de prouver que Louis n'aura pas d'enfants.

**Mouvement 2** : ll. 11 - 23 →→Catherine tente d'expliquer l'importance que la transmission du prénom du père a pour toute la famille, sauf pour Louis.

**Mouvement 3** : ll. 24 - 29 →→Les autres personnages essaient de minimiser l'impact cruel pour Louis des paroles de Catherine.

**Problématique** : Comment Lagarce montre-t-il, dans cette scène de l'exposition, que Louis, pendant son absence, a été mis complètement à l'écart de la famille ? Une seconde problématique plus secrète, plus profonde et plus pathétique est la question de la descendance de Louis : que va-t-il laisser (un cri, le bruit de ses pas ?). On peut dire que la question de la transmission entre générations est centrale dans cet extrait.

**Axes/Idées-clés** : ☞ Catherine essaie de remplacer une logique, celle de la tradition, par une autre, celle de la loyauté, pour justifier la transmission d'un prénom familial. ☞ Catherine exprime implicitement un fort sentiment de culpabilité à l'égard de Louis, révélant par ses justifications embarrassées que les décisions prises par la famille en l'absence de Louis l'ont consciemment isolé et marginalisé. La gêne de Catherine vient aussi du fait que la seule explication valable de la stérilité de Louis est son homosexualité, qui n'est jamais mentionnée.

**Grammaire de la phrase/Mots/Expressions-clés et Idées-clés – Nota bene : ce qui suit doit avoir été compris, ce n'est pas ce que vous devez dire** (vous ne dites que le résultat).

**Mouvements 1&2** Vous êtes OBLIGÉE.E d'expliquer la grammaire de la longue phrase de Catherine car vous allez devoir vous appuyer sur ses répétitions et ses hésitations pour bien rendre compte du sens du texte. Les lignes 1 à 22 sont **une seule phrase**, sans point final avant la fin de la ligne 22. Cette phrase est **une phrase complexe**, c'est-à-dire **formée de plusieurs propositions**. Les propositions sont les briques de la phrase. Certaines sont autonomes en sens, elles sont appelées « **propositions principales** ». Il peut y avoir plusieurs propositions principales dans une même phrase : elles sont alors coordonnées (liées par un petit mot de liaison, la « conjonction de coordination » – *mais, ou [bien], et, donc, or, ni car*, ou juste collées à côté – *juxtaposées*). Les autres propositions d'une phrase sont les « **propositions subordonnées** », elles ne sont pas autonomes, elles dépendent d'une principale et sont rattachées à la principale par un mot de liaison spécifique qui est appelé la « **conjonction [mot de liaison] de subordination** » (*parce que, pour que, bien que, quand, avant que, après que...*). A cause de cette conjonction, la proposition est appelée « proposition subordonnée conjonctive » (pour les différencier des « propositions subordonnées relatives »). La phrase de Catherine est composée d'une **proposition subordonnée conjonctive introduite par la conjonction de subordination « puisque »**, qui indique **une cause déjà connue**. Cette proposition subordonnée a **fonction de complément circonstanciel** (cette proposition apporte une information sur les circonstances de l'action principale). La **circonstance est ici la cause**, c'est-à-dire que la proposition subordonnée introduite par « puisque » indique une cause de l'action principale. L'action principale vient en seconde position, dans la proposition principale : « il était logique que nous appelions notre fils Louis ».

La grammaire très particulière de la phrase de Catherine tient à deux éléments, les **répétitions** et les **incidentes** : premièrement, les propositions subordonnées et principales sont répétées plusieurs fois, à l'identique, ou avec de faibles variations de mots, et, deuxièmement, la phrase est constamment interrompue par des propositions ajoutées (ou intercalées), des indépendantes, parfois inachevées, qu'on appelle des [propositions] incidentes.

**Analyse détaillée de la 1<sup>ère</sup> phrase de Catherine (lignes 1 à 22), dans l'ordre de la phrase**

—La proposition subordonnée conjonctive circonstancielle de cause introduite par « Puisque » (cinq occurrences)

« Puisque vous n'aviez pas d'enfant (l.1) ; puisque vous n'avez pas d'enfant (l.1-2) ; puisque vous n'avez pas d'enfant (l.5) ; puisque vous n'avez pas de fils (l.11) ; puisque vous n'aurez pas de fils (l.13).

**Les variations dans la répétition de la proposition subordonnée** : elles portent sur le temps du verbe « avoir ». Cette variation du temps, du passé, au présent, puis au futur, est très importante : le droit exclusif de Louis de transmettre le prénom qu'il a reçu de son père est un droit à vie. Tant que Louis peut avoir des enfants (et un homme peut avoir des enfants jusqu'à quatre-vingt ans), il peut exercer ce droit. Antoine et Catherine pouvait, dans le passé, à la naissance de leur fils, dire sans erreur que Louis ne pouvait pas, en pratique, exercer ce droit puisqu'il n'avait pas d'enfant. Ils peuvent le dimanche de la visite de Louis, six ans plus tard, être confortés dans leur décision passée (mais ils ne pouvaient pas le savoir six ans avant) parce que Louis n'a toujours pas d'enfant. Mais pour justifier complètement leur vol du prénom, il faudrait qu'ils puissent prouver que Louis n'aura jamais d'enfants dans le futur, ce qui est impossible. D'où la lente et maladroite progression du raisonnement de Catherine, qui essaie de s'appuyer sur le fait que Louis n'a toujours pas d'enfants pour prouver qu'il n'en aura jamais.

—La proposition principale : « il était logique que... » (3 occurrences, la 1<sup>ère</sup> est différente, l. 3)

La proposition principale est elle-même une phrase complexe, composée d'une principale « il est logique » et d'une proposition subordonnée complétive « que nous appelions notre enfant Louis ». Il s'agit d'une **tournure impersonnelle**, « il » est un sujet apparent de « est logique », le sujet réel est « que nous l'appelions Louis »,

**1 G 4 - FICHE TEXTE 12, suite 2 ...****Analyse détaillée de la 1<sup>ère</sup> phrase de Catherine (lignes 1 à 22), dans l'ordre de la phrase, La proposition principale, suite..**

c'est cet acte d'appeler l'enfant Louis qui est logique (en réalité, l'adjectif « logique » est attribut du sujet réel « que nous l'appelions Louis »). La proposition principale est donc composée de deux membres de phrase, qui peuvent être séparés, pour créer un effet d'attente et d'incompréhension encore plus grand, ce que fait Catherine. Elle répète le premier membre de la principale, la partie de la proposition qui donne une information sur la qualité du sujet (l'attribut « logique »), sans donner le sujet (ce dont on parle) : qu'est qui est logique ? L'auditeur sait que « quelque chose » est logique, mais il ne sait pas ce qu'est ce quelque chose.

« Il était logique (l.14) ; il était logique (l.17) ; il paraissait logique (l.20) »

**Les variations dans la répétition de la proposition principale :** elles portent sur le verbe « être » qui devient « paraître ». Cette correction indique une diminution de la certitude de Catherine : « être logique » est une affirmation de vérité, « paraître logique » est une opinion qui n'est vraie que dans l'esprit de celui qui l'a.

La deuxième partie de la principale apparaît enfin à la ligne 21 « que nous l'appelions Louis ». Cette phrase fait référence à une phrase de Catherine qu'on trouve 12 lignes avant le début de l'extrait : « Le petit garçon — il a maintenant six ans. ] [i] porte le prénom de votre père ». Les trente-deux lignes qui suivent sont une tentative de justification du choix de ce prénom, déjà commencée auparavant.

Il faut dire que ce sujet de conversation a commencé plus de cent lignes auparavant : **LOUIS.** — Il y a aussi un petit garçon, il s'appelle comme moi. Louis ? / **CATHERINE.** — **Oui, je vous demande pardon.**

**La première occurrence de « il aurait été logique » (l.3) :** le verbe « être » est conjugué ici au conditionnel passé 1<sup>ère</sup> forme, et le groupe verbal fait partie de la proposition « parce qu'il aurait été logique », qui est une proposition subordonnée conjonctive circonstancielle de cause introduite par la conjonction de subordination « parce que », qui indique une cause. Cette première apparition de la tournure « être logique que » a donc un sens différent. Cette première « logique », c'est-à-dire « ensemble de règles cohérentes qui organisent un processus » est celle de la tradition familiale qui organise la transmission du prénom des premiers garçons mâles de la famille. De par cette logique-là, expliquée par Catherine avant l'extrait, seul le premier garçon de Louis aurait pu être prénommé « Louis ». Elle rappelle donc, sans aller jusqu'au bout, le privilège de Louis avant d'essayer d'expliquer pourquoi ce privilège lui a été confisqué. Le mode (conditionnel) et le temps choisis (passé 1<sup>ère</sup> forme) indiquent ce qu'on appelle un « irréel du passé » : cela n'est pas arrivé car une condition préalable n'a pas été réalisée (cette condition est que Louis devait avoir un enfant pour pouvoir lui donner son prénom).

**Remarque : l'utilisation du mot « logique » dans la pièce :** le mot « logique » est utilisé 8 fois dans la pièce, une fois par Suzanne (I-1, sur le fait que Louis devrait avoir une voiture), 7 fois par Catherine (6 fois dans I-2, une fois dans I-6, à propos du travail d'Antoine qui fabrique des outils). Catherine a une vision du monde qui est réglée par des attentes normatives. D'après leur sexe, âge, statut, etc. les gens sont censés adopter tel ou tel comportement prévisible à l'avance.

**—Les propositions incidentes (8 occurrences)**

**Incidentales 1 & 2 :** « parce qu'il aurait été logique, nous le savons... » (3) et « ce que je voulais dire » (4)

**Incidentales 3 & 4 :** « et Antoine dit ça, / tu dis ça, tu as dit ça, / Antoine dit que vous n'en aurez pas » (6-8) et « ce n'est pas décider de votre vie mais je crois qu'il n'a pas tort. Après un certain âge, sauf exception, on abandonne, on renonce » (9-10).

**Incidente 5 :** « c'est surtout cela » (12)

**Incidente 6 :** « (logique, ce n'est pas un joli mot pour une chose à l'ordinaire heureuse et solennelle, le baptême des enfants, bon) » (15-16)

**Incidente 7 :** « on me comprend, / cela pourrait paraître juste des traditions, de l'histoire ancienne mais aussi c'est aussi ainsi que nous vivons » (17-19)

**Incidente 8 :** « nous nous sommes dit ça » (21).

**Fonction des propositions incidentes :** ces propositions expriment toutes un commentaire de Catherine sur ce qu'elle est en train de dire. Tous ces commentaires tendent à exprimer un doute, une réserve de Catherine, la locutrice, sur ce qu'elle est précisément en train de dire. Elle affaiblit, en quelque sorte, la validité de son propre discours.

**Le sens de l'extrait est que le sujet de la conversation passe de l'exposition des raisons qu'avaient Antoine et Catherine de prénommer leur fils « Louis » au questionnement sur le fait que Louis n'a pas d'enfants, et que, de ce fait, il rompt la chaîne de transmission familiale.**

**Informations, Idées-clés, Mots-clés, par Mouvements**

**Mouvement 1 (1-10)-** Catherine essaie de prouver que Louis n'aura pas d'enfants.

➤ *vous n'aviez pas, vous n'avez pas* : idée qu'en l'absence d'enfant, Louis ne peut pas transmettre le prénom reçu de son père. L'imparfait « aviez » fait référence à la naissance du neveu de Louis, le présent « avez » fait référence au dimanche de la pièce. Le fait que Louis n'a toujours pas d'enfant semble justifier la décision d'il y a six ans, mais en partie seulement car Louis peut encore avoir des enfants et Antoine l'a spolié de son droit de transmettre le prénom « Louis », alors qu'Antoine est le second enfant mâle, pas le premier.

➤ *il aurait été logique, nous le savons (3)* : référence à la tradition familiale évoquée depuis le début de la scène, la règle de transmission du prénom au premier mâle. La fin de la phrase est « logique que si vous aviez eu un garçon, vous l'auriez prénom-mé Louis ».

L'argument sous-jacent est que comme Louis n'a pas de garçon (et n'en aura pas, d'après sa famille), le prénom est disponible. *Ce que je voulais dire* signifie probablement que Catherine ne veut pas paraître ignorer la règle. Mais cette règle, en l'absence d'application, est ouverte à l'interprétation.

➤ *vous n'avez pas d'enfant (5), vous n'en aurez pas (8), vous n'avez pas de fils (11), vous n'aurez pas de fils (13)* : cette affirmation répétée, qui lie le futur au présent, met l'accent sur l'affirmation de la stérilité de Louis. En affirmant que Louis n'aura jamais de descendance, Antoine et Catherine rendent leur vol excusable.

**[Mouvement 1, suite...]**

☞ *Antoine dit ça (6), tu dis, tu as dit (7), Antoine dit (8)* : Catherine convoque son mari à son secours. Antoine est ici une « figure d'autorité », une figure d'expert qui autorise un discours, le légitime. Noter la répétition « dit », et l'adresse directe à Antoine à la deuxième personne, « tu ». Catherine appelle Antoine au secours, elle rend visible le fait qu'elle est la personne la moins qualifiée pour juger de la descendance hypothétique de Louis. Ce faisant, elle rend Antoine directement responsable du crime de lèse-droit d'aînesse. L'affirmation d'Antoine semble se suffire à elle-même car elle n'est appuyée sur aucune preuve.

☞ *Je crois qu'il n'a pas tort (10)* : Catherine fait ici preuve d'une grande loyauté. Elle a impliqué son mari, contre son frère, mais elle s'incrimine aussi, elle justifie l'affirmation d'Antoine avec ses preuves à elle, qui sont des vérités générales, la coutume. « Un certain âge », trente-quatre ans est bien jeune pour une telle affirmation. Cet argument de Catherine est très contestable.

☞ *Ce n'est pas décider de votre vie (9)* : par cette antiphrase, Catherine désigne exactement le contraire de ce qu'elle dit, son affirmation est une violente intrusion dans la vie intime de Louis (qui souffre certainement, comme Lagarce, de ne pas avoir d'enfants).

**Mouvement 2 (11-23)- Catherine explique l'importance qu'a la transmission du prénom du père pour la famille.**

☞ *fils* : la variation qui fait passer d'enfant à fils renvoie à la règle de transmission du prénom. *C'est surtout ça* signifie c'est surtout le fait que l'absence d'enfants de Louis implique une absence d'enfant mâle, seul récipiendaire possible du prénom.

☞ *vous n'avez pas, vous n'aurez pas* : Catherine a besoin pour innocenter Antoine et elle d'établir un lien de preuve entre le présent et le futur. Tant que Louis peut avoir un fils, il est maître de cette propriété immatérielle qui est le droit de transmettre le prénom.

☞ *il était logique* (voir ci-dessus, analyse grammaticale et sens du mot logique). La logique établit une succession de faits nécessaire. La nécessité logique dispense Catherine et Louis. Ils étaient contraints de choisir ce prénom.

☞ *pas un joli mot pour une chose à l'ordinaire heureuse* : Catherine reconnaît que sa répétition du mot « logique » est déplacée dans le contexte. Ce retour constant qu'elle fait sur ses propres propos pour les critiquer, les remettre en question, est très embarrassant. Elle semble aussi suggérer que le baptême de leur garçon n'a pas été une chose heureuse (à cause de tous les remords qu'ils ont eu après le choix du prénom).

☞ *on me comprend (17)* : Catherine excuse encore d'utiliser le mot qu'elle vient de critiquer.

☞ *cela pourrait paraître (18-19)* : Catherine justifie encore une fois l'attachement d'Antoine à la tradition de la transmission, même à la mauvaise personne. « Cela » renvoie à la tradition de transmission. Catherine affirme que cette tradition est bien vivante, présente (*ainsi que nous vivons*, au présent) pour Antoine et elle, pas seulement « ancienne » et obsolète (périmée).

☞ *nous nous sommes dit ça (21)* : Catherine rappelle que leur décision a été consciente et motivée.

☞ *donc comme vous (21)* : Ce rétablissement de l'ordre des liens est cruel pour Louis. Catherine corrige ici directement l'affirmation de Louis plus haut : « le petit garçon, il s'appelle comme moi Louis ». Par deux fois, avant l'extrait, Catherine a corrigé Louis pour affirmer que ce n'est pas son prénom qui a été donné au petit neveu mais celui du père. La portée symbolique est forte : Louis n'est pas une personne importante, il est beaucoup moins important que son père.

☞ *plaisir à votre mère (22)* : Catherine rend la mère complice du vol du prénom. Catherine est encore plus cruelle pour Louis quand elle croit bon de préciser que la mise à l'écart de son aîné a fait plaisir à la mère, plus attachée à son mari qu'à son fils.

**Mouvement 3 (24-29)- Les autres personnages minimisent l'impact cruel pour Louis des paroles de Catherine.**

☞ *Mais tu restes l'aîné* : le « Mais », le « rester » indiquent que le reste des attributs de Louis lui ont été retiré : il n'a plus que cela comme raison d'être : être né le premier mais les droits attachés à cette primogéniture ont été retirés. S'il n'y a « aucun doute là-dessus cela signifie qu'il a doute sur tout le reste. La consolation maladroite d'Antoine confirme la mise à l'écart de Louis, au lieu de la rendre moins douloureuse.

☞ *si à ton tour (26)* : la mère imagine Louis ayant enfin des enfants. Elle veut probablement signifier que, dans ce cas, Louis pourrait réutiliser le prénom qui lui appartient toujours (mais pas en exclusivité). La mère, comme Antoine, confirme la destitution de Louis. En recentrant la conversation sur la descendance attendue de Louis, elle ravive cette douleur (on sait, par le *Journal*, que Lagarce a désiré des enfants, et a été très proche de jeunes femmes dans ce but).

☞ *interruption de la mère par Louis (27)* : Louis est resté silencieux depuis un long moment, alors même que les propos de Catherine représentent une intrusion forte dans sa vie intime. Sa dernière intervention a été pour crier son « malaise » et sa douleur (« pénible »). C'est la même souffrance, qui recouvre de multiples causes : celle d'être rejeté par toute sa famille, et incompris, celle de ne pas avoir de descendance, celle d'être privé du bonheur symbolique d'avoir transmis son prénom quand même, même si c'est à un neveu, et non son fils, celle de voir sa vie intime agressivement montrée du doigt. L'excès de cette souffrance, aggravée par la maladresse de Catherine et les protestations incriminantes de son frère et de sa mère, le pousse à exprimer qu'il ne peut plus en supporter davantage, qu'il veut changer de sujet de conversation.

☞ *l'héritier mâle (28)* : Louis reconnaît qu'il n'est plus l'héritier. C'est poignant. Il a été supplanté par l'enfant de son frère. Le mot « mâle » semble porter une emphase, mâle, comme « vrai mâle » (par opposition à « faux mâle » ?).

☞ *je n'avais pas envoyé de mot (29)* : cette question est tout à fait pathétique. Elle semble une justification, une réponse aux accusations portées contre lui, de ne pas avoir rempli son devoir familial. Louis semble essayer de prouver qu'il a été présent à sa manière, par ce qu'il sait faire, des « mots ». C'est sa spécificité, comme va le confirmer Suzanne à la scène 3 ('admiration de la famille devant le métier d'écrivain de Louis : « ton métier est d'écrire » et « nous éprouvons les uns et les autres une certaine forme d'admiration » pour cela). Louis, dès l'exposition de la pièce répond à la question du testament et de la transmission : il transmet des mots.

**Conclusion** : Nous avons confirmé notre projet d'interprétation initial : la tirade de Catherine exclut Louis de ses droits et de son statut d'aîné, et notamment en le spoliant de son droit de transmission du prénom Louis. Les non-dits de Catherine, soulignés par les incidentes, et les réactions des autres, mettent aussi au cœur de la pièce la différence de Louis, sa mise à l'écart des processus naturels d'héritage et de succession, la souffrance qu'il en éprouve, et la seule solution qui lui reste, raconter, dire, transmettre la vie par des mots.